

DIOCÈSE D'OBALA



BP 24 Obala (CAMEROUN)

Tél : 242 18 43 62

E-mail : obalaeveche@yahoo.fr

L'ÉVÊQUE

DÉCRET N°003/SLBM/10/21/CME/PORTANT ERECTION DE LA FONDATION PIEUSE PARA YA DIOCEZ YA OBALA

Nous, Sosthène Léopold BAYEMI MATJEI,
Par la grâce de Dieu et la bienveillance du Siège Apostolique,
Evêque du Diocèse d'Obala,

Recevant avec bienveillance la demande de l'Abbé Jean Olivier NKE ONGONO, relative à l'érection de la *Fondation Pieuse Para ya Diocez ya Obala*

Considérant la nécessité de soutenir, pour la promotion de leur autonomie financière, les paroisses et autres institutions diocésaines se trouvant dans les zones désavantagées ou sinistrées économiquement,

Dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des clercs y exerçant leur ministère pastoral,

En application des cann. 1245§2 et 1284,

En vertu de notre pouvoir ordinaire (can. 381),

DECRETONS

Art. 1 Est érigée dans le Diocèse d'Obala, selon les normes du can. 1303§1 n° 1, la *Fondation Pieuse Para ya Diocez ya Obala*.

Art. 2 Cette Fondation est régie par ses statuts en tenant compte de la volonté du fondateur et dans le strict respect de la législation canonique en vigueur.

Art. 3 Sa finalité s'accordant avec la mission de l'Église et dépassant les intérêts des individus *ex can. 114, § 1* nous lui accordons également la personnalité juridique ecclésiastique.

Art. 4 Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Obala, en notre Curie Episcopale, le sixième jour du mois d'octobre de l'année deux mille vingt et un.

Abbé Christian Manfred EKINDI

Chancelier



† Sosthène Léopold BAYEMI MATJEI

Évêque du Diocèse d'Obala